

## LES TROUBLES DE L'ORALITÉ CHEZ L'ENFANT ET SES THÉRAPEUTIQUES

Animé par : **Catherine THIBAUT,**

*D.U Neuropsychologie de l'enfant, DESS Psychologie conseil, Chargée d'enseignement Paris VI–Amiens, Formatrice FC – DPC, Ex attachée de consultation à l'hôpital Necker*

Toutes les fonctions appartenant au monde de l'oralité sont capitales dans la conquête du langage et de la parole : fonction de respiration, de ventilation, de relation, de nutrition (déglutition , mastication) et d'expression (mimique, phonation) chez tout enfant et en particulier chez l'enfant présentant une insuffisance vélaire, chez l'enfant porteur d'une maladie rare, chez l'enfant prématuré, chez l'enfant avec TSA, chez l'enfant avec une nutrition artificielle d'où l'importance d'une **prise en charge précoce** à travers l'éducation gnoso-praxique orale.

### OBJECTIFS :

- Former les orthophonistes à mieux évaluer et (ré)éduquer la sphère oro-faciale de l'enfant dans une prise en charge globale.
- Savoir élaborer des exercices (jeux bucco-faciaux) à utiliser avec les patients.
- Appréhender la prise en charge autour de la bouche et au delà de la bouche.

### CONTENU :

- **Jour 1 : Matin**

Les sens cachés de l'oralité : embryogenèse faciale et cervicale, l'oralité marqueur qualitatif de maturation corticale → la séquence de Pierre robin

Le lien entre oralité alimentaire et verbale (du reflexe de succion-déglutition à la praxie de mastication, du premier cri aux premiers mots).

L'attachement

La prématurité

- **Jour 1 : Après-midi**

Les troubles du comportement alimentaire/ la nutrition artificielle

La dysoralité

Accompagnement parental et dysoralité

- **Jour 2 : Matin**

Rappel anatomique et fonctionnel : physiologie et anatomie des fonctions de déglutition, de mastication, de phonation, de respiration, de ventilation et de posture autour des organes clés de l'oralité, la langue et le voile du palais.

L'oralité au cœur du bilan orthophonique de l'enfant

Les troubles du sommeil (SAOS et oralité)

- **Jour 2 : Après-midi**
- Prise en charge de la sphère oro-faciale de l'enfant/Education gnoso-praxique orale précoce au sein

**NB :** 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).

2. En cas d'annulation de votre part : \* un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, \*entre 30 et 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, l'acompte restera acquis à AMO \* 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

# AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2019

---

d'une prise en charge globale (ventilation/respiration/posture) prise en charge spécifique des troubles de l'oralité alimentaire et de l'articulation de la parole chez l'enfant tout-venant et différent ( maladie rare, TSA).

- **Jour 3**
- Questions /études de cas/jeux de rôle
- Le repas avec l'enfant présentant des troubles de l'oralité alimentaire, → découverte des goûts, des textures et des odeurs.
- Education olfactive

**ATTENTION ! nombre de stagiaires limité : 20 personnes maximum.**

Dates : **Judi 4, vendredi 5 et samedi 6 avril 2019** de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Nombres d'heures de formation : 21 heures

Lieu : **Centre Jean XXIII**, 10 Chemin du Bray, Annecy-le-Vieux, 74940 ANNECY

**Inscription** (frais de repas inclus) via le site Internet [www.amo74.fr](http://www.amo74.fr)

Responsable AMO du stage : Anne GIZART, 99 Route des Usses, 74570 GROISY

annegizart@yahoo.fr

## Tarifs :

**Adhérent : 420 € (chèques : 50€ + 370€)**

**Non-adhérent : 510 € (chèques : 50€ + 460€)**

**Convention employeur : 645 € (règlement : 50€ + 595€)**

**NB :** 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).

2. En cas d'annulation de votre part : \* un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, \*entre 30 et 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, l'acompte restera acquis à AMO \* 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)